

Université  **Sainte-Anne** SERVICE DE LOGEMENT  
**DEMANDE DE LOGEMENT EN RÉSIDENCE**

1. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_
2. Numéro étudiant : \_\_\_\_\_
3. Sexe : M  F  Date de naissance : jour \_\_\_\_ mois \_\_\_\_ année \_\_\_\_
4. Nom du parent (ou tuteur) : \_\_\_\_\_
5. Adresse permanente : \_\_\_\_\_  
no de rue appartement ville/village  
province code postal pays  
téléphone courriel
6. Programme dans lequel vous serez inscrit : \_\_\_\_\_  sept.-déc. 20 \_\_\_\_  janv.-avril 20 \_\_\_\_
7. Êtes-vous un nouvel étudiant? :  OUI  NON
8. Avez-vous déjà logé à l'Université Sainte-Anne?  OUI  NON Si oui, s.v.p. répondre :  
 Année régulière  Printemps  Été Autre : \_\_\_\_\_
9. Préférence de résidence : (N.B. : Toutes les résidences sont mixtes.) a) maison \_\_\_\_\_ b) maison \_\_\_\_\_
10. Type de logement désiré (par ordre de préférence) :  chambre simple  chambre pour deux personnes  
 grande chambre pour une personne\*  appartement \* (\*ce type de logement est normalement réservé aux anciens)
11. Préférence de chambre (numéro) : a) \_\_\_\_\_ b) \_\_\_\_\_
12. Le nom de la personne avec qui vous préférez co-chambrier : a) \_\_\_\_\_ b) \_\_\_\_\_
13. Demande(s) spéciale(s) :  tranquille  médicale  autres \_\_\_\_\_
14. Plan de repas désiré :  14 repas  19 repas
15. Durée de l'entente :  8 mois  4 mois \_\_\_\_ semaines
16. Méthode de paiement  chèque  mandat-poste  virement bancaire (date envoyé \_\_\_\_\_)
- Avance : Étudiant canadien 205,00 \$** VISA/Mastercard # \_\_\_\_\_ date d'expiration \_\_\_\_  
**Étudiant international 300,00 \$** Si vous utilisez VISA ou Mastercard, s'il vous plaît inclure le nom et le numéro de téléphone du détenteur de la carte \_\_\_\_\_

**Je, soussigné, reconnais être soumis à la réglementation et à la régie interne de l'Université et je m'engage à respecter ses règlements et ses décisions.**

En date du \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
*Signature de l'étudiant*

**RÉSERVÉ AU BUREAU**

N° du reçu \_\_\_\_\_

Reçu le \_\_\_\_\_

Vérifié par \_\_\_\_\_

Numéro du contrat \_\_\_\_\_

Le locataire occupera la chambre n° \_\_\_\_\_

Maison \_\_\_\_\_

  
UNIVERSITÉ **Sainte-Anne** SERVICE DE LOGEMENT  
**DEMANDE DE LOGEMENT EN RÉSIDENCE**

**DIRECTIVES GÉNÉRALES :**

1. Compléter cette demande en lettres MOULÉES lisibles en appuyant fortement.
2. Une fois que vous aurez reçu une lettre d'admissibilité de la part du registraire, vous pourrez nous faire parvenir cette demande dûment remplie, signée et accompagnée du paiement pour la Confirmation d'une avance – frais de scolarité (frais non remboursables) et de l'avance pour la résidence (voir numéro 3 pour le montant remboursable et la date limite).

Étudiant canadien : 205,00 \$ Étudiant international : 300,00 \$

Ce montant est requis pour les quatre dates d'entrée en résidence. Cependant, pour le trimestre d'automne seulement, il y aura une pénalité de 70,00 \$ d'imposée pour un paiement reçu après le 31 juillet.

Tel qu'indiqué dans le *Guide pour les étudiants internationaux*, la date limite pour le paiement de ce montant est le 15 juillet pour le trimestre d'automne et le 15 novembre pour le trimestre d'hiver.

**Le processus de placement est fait selon les politiques établies et selon la date de réception des dépôts. Les dates de début de ce processus sont les suivantes :**

session débutant en septembre : **le 1<sup>er</sup> mai**

session débutant en janvier : **le 15 novembre**

mi-session d'automne (Immersion) : **le 15 octobre**

mi-session d'hiver (Immersion) : **le 15 février**

3. L'avance pour une chambre ou un appartement en résidences est de 115,00 \$. Le montant de 55,00 \$ servira de l'avance pour la chambre, le montant de 50,00 \$ servira d'une avance pour les clés et le montant de 10,00 \$ est réservé aux frais d'administration. L'avance pour la résidence est remboursable à la fin de l'année universitaire à condition que l'étudiant ne soit pas responsable de payer pour des dommages matériels et/ou le nettoyage de dégâts (voir numéro 8).
4. **Seulement les étudiants ayant payé en entier le montant exigé au numéro 2 auront une place réservée en résidence. Si le paiement est reçu avant que le statut d'admissibilité du candidat soit établi par le bureau du registraire, l'université se réserve le droit d'annuler toute réservation et de conserver le paiement jusqu'au moment où le statut d'admissibilité sera déterminé.**
5. Si l'étudiant décide de ne pas s'inscrire à l'Université Sainte-Anne, il doit aviser le directeur des résidences par écrit avant le 15 août, pour le trimestre d'automne, et avant le 15 décembre pour le trimestre d'hiver, afin d'annuler sa réservation de chambre. S'il néglige de le faire, l'avance pour la résidence ne sera pas remboursé.
6. Bien qu'un étudiant fasse demande pour une chambre en résidence, cela ne signifie pas qu'il soit admis, sous condition ou non, dans un programme universitaire/collégial de son choix, ou vice-versa.
7. Les étudiants seront avisés dès que le placement est officiel, tout en essayant de respecter leurs demandes.
8. Les réparations et le nettoyage des dégâts seront aux frais des étudiants. Les étudiants responsables des dommages matériels devront payer eux-mêmes les réparations. Dans le cas de dommages matériels, lorsque les étudiants qui ont causé les dégâts ne sont pas identifiés, les coûts de réparations seront partagés équitablement entre tous les étudiants de la résidence.
9. Pour tout renseignement, veuillez communiquer avec la personne suivante :

Paul Coffin, Directeur, service de logement  
Université Sainte-Anne, 1695, route 1  
Pointe-de-l'Église (N.-É.) CANADA B0W 1M0

Tél. : (902) 769-2114, poste 7178  
Télec. : (902) 769-2930  
Paul.Coffin@usainteanne.ca

---

**AVIS**

- a) Nous essayons, dans la mesure du possible, de satisfaire aux demandes des étudiants quant à leur choix d'une résidence (étage, tranquille, chambre etc.).
- b) Le masculin dans ce formulaire inclut le féminin sans aucun préjugé.
- c) **Si les résultats de votre test de classement démontrent que vous êtes au niveau de l'immersion française, vous aurez à vivre dans une résidence d'immersion française pendant le ou les trimestres en question.**